

**People & Social Responsibility**

Direction PSR/HSE/MS

|  |  |
|--|--|
| Destinataires / To : Philippe Diebolt, Jose Luis Purificato, Abdesslam Rhnimi, Caroline Royer, Agnès Vidal | Expéditeur / From : Hans-Christian Gützkow |
| Copie : Alexandra Papillon, Peter Theunissen, Guillaume Ritzenthaler, Aude-Lise Chaput                     | Date : 01/02/2019                          |
| Objet : Déploiement de la règle CR-GR-HSE-405  |  |

Bonjour,

La règle CR-GR-HSE-405 *Hygiène industrielle* a été publiée sur REFLEX le 28/01/2019 et entrera en application le 28/01/2020. Cette règle remplace la règle CR-MS-HSEQ-501.

Un résumé listant les principales exigences est disponible en première page de la règle. Pour vous aider dans le déploiement sur le terrain de cette règle, nous vous proposons en complément :

- Une analyse synthétique des écarts (ajouts, modifications et suppressions) entre l'ancienne et la nouvelle règle, spécifique au M&S,
- Un fichier d'aide destiné à faire le recueil des exigences de cette règle associé à un suivi de leur conformité.

Cette règle définit les exigences en matière d'hygiène industrielle. Elle repose sur le principe de prévention des risques chroniques aux postes de travail. Elle couvre notamment les exigences suivantes :

- L'identification des dangers, l'évaluation et la maîtrise des risques chroniques et la mesure des expositions au poste de travail,
- La conservation sécurisée des informations,
- Le repérage et la surveillance de l'amiante et des fibres céramiques réfractaires cancérigènes,
- L'information du personnel sur les dangers de l'alcool et des drogues, la conduite à conduire en cas de comportement à risque et le programme de tests de dépistage mis en œuvre.

☞ **Il est rappelé que chaque filiale doit :**

- **Identifier les écarts entre son référentiel et les nouvelles exigences,**
- **Mettre en œuvre les plans d'actions associés pour corriger les écarts,**
- **Etre conforme aux règles à la date cible.**

Hans-Christian Gützkow